

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 24 mai 2004

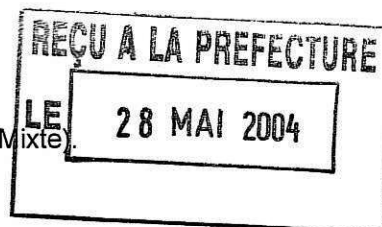
N° 2004-17

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 24 mai à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	17 mai 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, GARRIGUES, GUIRBAL, QUÉREILHAC, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).



OBJET : Fonctionnement du quai provisoire d'Auvillar – Location d'une pelle mécanique.

Le marché de location de la pelle mécanique nécessaire à la reprise des déchets sur le site d'Auvillar arrive à son terme. Une possibilité de prolongation par période d'un mois (6 fois maximum) est toutefois prévue dans les clauses de ce marché.

Ce type de fonctionnement provisoire va cependant être nécessaire jusqu'à la mise en service des quais définitifs qui, compte tenu des différentes étapes préalables sur ce site (réhabilitation du dépôt de mâchefers, aménagements des hangars par le SMEEOM), ne pourra être vraisemblablement possible que dans le 2^{ème} semestre 2005.

Dans ces conditions, il est apparu opportun d'examiner une nouvelle formule visant plutôt à acquérir un matériel adapté qui pourrait par la suite être affecté sur un site multi-activités (quais, déchetteries, plateforme de déchets verts, décharge de classe III).

Conformément à la décision du Comité, des essais ont été effectués avec plusieurs types de matériel répondant aux critères de polyvalence recherchés.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le président propose aux membres du Comité de se prononcer sur l'une des possibilités suivantes :

- poursuite d'une location simple (environ 3 000 € par mois) ;
- rachat de la pelle mécanique utilisée actuellement pour un montant maximum de 68 500 € HT, ce matériel étant revendu en fin d'utilisation ;
- acquisition d'un matériel polyvalent (environ 108 000 €) avec une période d'amortissement pouvant être évaluée à 15 ans compte tenu de l'emploi ultérieur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide de procéder à l'acquisition du matériel actuellement utilisé dans la limite d'un montant maximum de 68 500 € HT et autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 28 MAI 2004
ET DE SA PUBLICATION LE 28 MAI 2004
Montauban, le - 2 JUIN 2004

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

LE PRÉSIDENT

Jean CAMBON

